

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 16114

Numéro SIREN : 812 509 701

Nom ou dénomination : 95 INK

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 48693



20180486932016

DATE DEPOT : 04/07/2018

N° DE DEPOT : 48693

N° GESTION : 2015B16114

N° SIREN : 812509701

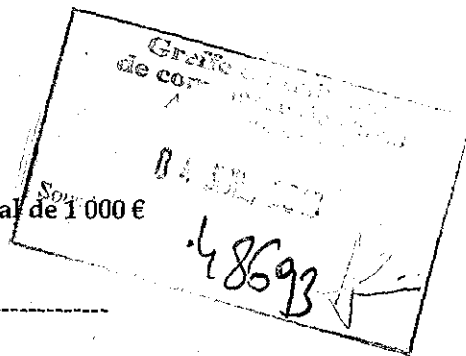
DENOMINATION : 95 INK

ADRESSE : 17 rue Biscornet 75012 Paris

MILLESIME : 2016

SASU 95 INK

Société d'actions simplifiées unipersonnelle au Capital social de 1 000 €
Siège social : 17, rue BISCORNET 75012-PARIS
RCS Paris 812 509 401



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 30 Juin à 12 heures 00 au siège social à : 17, rue BISCORNET 75012-PARIS, l'Associé unique de la SASU, au Capital social de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10, 00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Etaient présents :

Mr AGBENOHEVI Lionel,
Propriétaire de 100 actions, ci..... : 100 actions (100%)

TOTAL : 100 actions (100%)
=====

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclaré régulièrement constituée.

Mr FASSI FIHRI Mohammed préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 100 parts sociales, représentant la totalité des parts sociales composant le Capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1-Une copie de la lettre de convocation des associés,
- 2-La feuille de présence,
- 3-Le rapport de gestion,
- 4-Le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe,
- 5-Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- *Rapport de gestion sur les Comptes annuels de l'exercice 2015/2016 ;
- *Approbation de ces Comptes et du Rapport de gestion ;
- *Affectation des résultats de l'exercice 2015/2016.

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Plusieurs observations sont présentées.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale donne acte à la Présidence :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que de la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à disposition des associés de l'inventaire soumis à son appréciation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2015/2016 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de : 665 €.

Elle décide d'affecter ce bénéfice en :

- Réserve légale	:	100 €
- AUTRES RESERVES	:	565 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

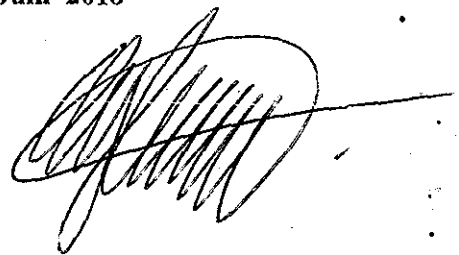
L'Assemblée donne quitus entier au Président pour l'exercice 2015/2016 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

De ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président et visé par le second associé présent.

Fait à Paris, le 30 Juin 2018

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text.

SASU 95 INK

Société d'actions simplifiées unipersonnelle au Capital social de 1 000 €
Siège social : 17, rue BISCORNET 75012-PARIS
RCS Paris 812 509 401

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2015/2016

1-MARCHE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires global de l'exercice 2015/2016 est de : 80 593€. Il est supérieur à nos attentes.

Notre résultat d'exploitation est positif de : 606 €.à cause des fournitures consommables nécessaires pour ce début d'activité.

Nous avions prévu de réaliser un chiffre d'affaires de 80 000 €/HT entre 2015 et 2016 et cela a été atteint. Et notre savoir-faire nous permettra d'aller au-delà.

Nos efforts ont été récompensés et avons l'intention de nous maintenir au-dessus de 90 000 € par an.

2-PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous envisageons d'entreprendre une campagne publicitaire auprès des opérateurs de notre secteur.

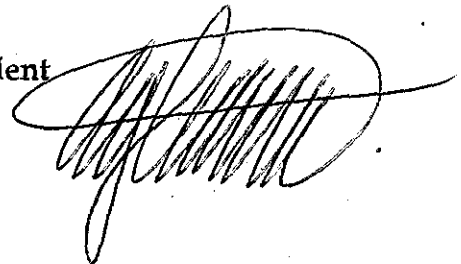
La Messagerie se développe dans la Région Ile de France et nous pensons y participer.

En 2017, nous pensons réaliser un CA/ ht supérieur à 90 000 € et si possible , nous embaucherons un salarié et un Auto-entrepreneur.

Et notre premier but prioritaire est de minimiser les charges variables.

Fait à Paris, le 30 Juin 2018

Le Président





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert la	01012015	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU 95 INK 17 RUE BISCORNET 75012 PARIS 12 France		17 RUE BISCORNET 75012 PARIS 12	
SIRET 81250940100015			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées TATOUAGE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	606	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M AGBENOHEVI Joseph 28 RUE DES PETITES ECURIES 75010 PARIS Tél : 0147708255	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 04072016 Lieu : Qualité : LE PRESIDENT Nom du signataire : M AGBENOHEVI Lionel

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise SASU 95 INK

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 17 RUE BISCORNET 75012 PARIS 12

SIREN

8 1 2 5 0 9 4 0 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 8

Durée de l'exercice précédent* 0

				Exercice N clos le						
				3	1	1	2	0	1	5
				Brut		Amortissements-Provisions		Net		
				1		2		3		
ACTIF										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014	1 039	016	1 039				
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040	27 200	042			27 200		
	Total I (5)		044	28 239	048	1 039		27 200		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070					
		Autres* (3)	072	15 830	074			15 830		
		Valeurs mobilières de placement	080		082					
		Disponibilités	084		086					
		Charges constatées d'avance*	092		094					
Total II		096	15 830	098			15 830			
Total général (I + II)			110	44 068	112	1 039		43 030		
PASSIF										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			1 000		
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131			)	132					
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136			606		
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142			1 606		
		Provisions pour risques et charges				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			111		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			132		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169			3 037	)	172		41 181		
	Produits constatés d'avance				174					
Total III				176			41 424			
Total général (I + II + III)				180			43 030			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		28 239			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en listé)

DGFIF N° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 95 INK

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

EXEMPLAIRE À CONSERVER À LA DÉMARCHÉ

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	89 593
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	89 593
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	773
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242 87 168
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243 244
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8
Dotations aux amortissements*				254	1 039
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	88 987

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	606
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII) 310 606

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1. le déficit comptable col.2 312 606 314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 Déficit col.2 352 606 354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col.1 Déficit col.2 370 606 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXEI - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des Comptes annuels, notamment édités par le Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Amortissements

Les amortissements techniques ont été calculés sur les éléments corporels en tenant compte des durées d'utilisation généralement admises.

Provisions

Les provisions ont été calculées selon les règles du Plan Comptable Général.

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Etat de l'actif immobilisé : se reporter au tableau fiscal : n° 2033-C
Etat des amortissements : se reporter au tableau fiscal : n° 2033-C
Etat des provisions : se reporter au tableau fiscal : n° 2033-D

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Charges à payer	:	NS
- Charges constatées d'avance	:	NS
- Capital social	:	1000 €
- Fonds Commercial	:	créé

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Crédit- bail	:	Néant
Engagements donnés	:	Néant
Participations	:	Néant

Désignation de l'entreprise : SASU 95 INK

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 039	414		416	1 039	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	27 200	484		486	27 200	
TOTAL		490		492	28 239	494		496	28 239	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502	1 037	504		506	1 037
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	1 037	574		576	1 037

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU 95 INK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.